



Utilisation d'un local à titre gracieux

Par **Lily**, le **12/09/2011 à 14:30**

Bonjour,

Je suis auto-entrepreneur et mes beaux-parents me laisse à titre gracieux occuper une partie de leurs dépendances (que j'ai aménagé) pour mon activité.

Je me suis assurée professionnellement, mais il est important je pense que cette partie, utilisée professionnellement, le soit aussi.

Est il exact qu'il suffit simplement d'une attestation spécifiant que je reçois l'usage de cette partie de leur habitation à titre gratuit pour pouvoir bénéficier d'une assurance à mon nom ?

N'y a t'il rien à déclarer aux impôts ? hormis me déclarer pour la taxe pro...

Mes beaux parents n'auront ils pas d'impots supplémentaires de leur côté ?

Merci infiniment pour vos infos

Lily

Par **mimi493**, le **12/09/2011 à 14:38**

Faites un contrat de pret à usage avec des conditions de résiliation, sinon, gare, à la 1ère dispute, vous aurez max 6 mois pour dégager.

Par **Lily**, le **12/09/2011 à 16:11**

Bonjour,

Oui en effet je pensais au bail à commodat.

Me confirmez vous qu'il n'est pas nécessaire de le faire auprès d'un notaire ?

Merci

Lily

Par **Lily**, le **12/09/2011** à **16:12**

ah oui et où puis je trouver un modèle de bail à commodat ?

Pour mes autres questions, fisc... qui peut me renseigner ?

merci encore

Lily

Par **mimi493**, le **12/09/2011** à **18:23**

[citation]Oui en effet je pensais au bail à commodat. [/citation] non, c'est soit un bail, soit un commodat (ancien nom du prêt à usage). Qui dit bail dit loyer

[citation]Pour mes autres questions, fisc... qui peut me renseigner ? [/citation] y va arriver :)

Par **Lily**, le **12/09/2011** à **18:47**

oups... pas faire de "faute de mots"... ça peut me poser pb... ^^

merci pour l'info